

L'allocation touristique de 750 euros fête son premier anniversaire le 20 juillet 2026

Le 20 juillet 2026 marquera un an depuis l'entrée en vigueur de l'allocation touristique de 750 euros pour les adultes algériens. Une mesure qui a profondément changé les habitudes de voyage des familles algériennes.

Depuis juillet 2025, l'allocation touristique est fixée à 750 euros par adulte de 19 ans révolus, et à 300 euros pour les enfants de plus de 12 ans. Ce nouveau montant représente une augmentation de plus de 500 euros par rapport à l'ancien plafond, resté inchangé pendant près de trois décennies.

Fixée depuis 1997 à l'équivalent de 15 000 dinars, soit un peu plus de 100 euros au taux de change officiel, l'allocation a été relevée par une décision adoptée en Conseil des ministres, sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cette revalorisation a permis à un grand nombre d'Algériens de voyager à l'étranger sans devoir recourir au marché parallèle des devises pour financer leurs séjours. L'accueil réservé à cette mesure par la population a été largement positif, tant elle répondait à une attente ancienne.

Un dispositif facilité par de nouvelles infrastructures

Pour accompagner ce changement, des guichets de change dédiés ont été déployés dans les points de passage. Des guichets spéciaux ont ainsi été mis en place dans les agences bancaires traditionnelles, mais aussi dans les ports, aéroports et points de passage terrestre, afin de permettre aux voyageurs de récupérer leurs devises avant leur départ.

Un durcissement des conditions face aux fraudes

Le fonctionnement du dispositif a toutefois connu une évolution notable en décembre dernier. Dans [une instruction datée du 15 décembre 2025](#), la [Banque d'Algérie](#) a modifié les modalités de paiement et imposé de nouveaux critères d'éligibilité pour les voyageurs. Cette décision fait suite à la détection d'une activité frauduleuse organisée, détournant l'allocation de sa vocation première : permettre aux familles algériennes de passer quelques jours de vacances à l'étranger.

Selon le ministre de l'Intérieur et des Transports, 100 000 cas de fraude ont été détectés en seulement 45 jours, entre novembre et décembre 2025. Le mécanisme consistait, pour des fraudeurs souvent complices d'agences de voyage, à percevoir l'allocation, se rendre légalement en Tunisie, revenir illégalement, puis repartir avant de revenir légalement via un poste frontalier pour valider la durée minimale de séjour exigée. Ce montage

permettait d'acquérir des devises au taux officiel avant de les revendre sur le marché noir, où les cours dépassaient largement le taux légal, générant un bénéfice conséquent pour les réseaux impliqués.

Face à cette dérive, la Banque d'Algérie a resserré les règles d'accès. L'octroi du droit de change est désormais subordonné à la détention, par le demandeur, d'un compte bancaire ouvert auprès de la banque domiciliataire. Le paiement en dinars de la contre-valeur des 750 euros doit désormais impérativement transiter par des moyens scripturaux tels que la carte CIB ou le chèque bancaire, les paiements en espèces n'étant plus admis.

Cette nouvelle exigence de compte bancaire complique sensiblement l'accès à l'allocation pour une partie des citoyens. Les nouvelles règles excluent automatiquement les personnes non bancarisées, l'ouverture d'un compte devenant un préalable incontournable, avec des justificatifs de revenus exigés à l'appui. Les guichets bancaires doivent également exiger la présentation du passeport original pour valider l'opération au seul profit du titulaire du document.

Un an après son lancement, l'allocation touristique de 750 euros reste donc un acquis largement plébiscité par les Algériens désireux de voyager, même si son encadrement s'est renforcé pour préserver sa vocation initiale.